

AVIS PUBLIC

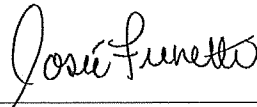
OBJET : RÈGLEMENT NUMÉRO 401 DÉCRÉTANT LES MÉTHODES D'IMPOSITION DES QUOTES-PARTS 2022 APPLICABLES AUX MUNICIPALITÉS – ADOPTION

Lors de son assemblée régulière tenue le 8 décembre 2021, le conseil de la MRC de Portneuf a adopté le règlement en objet.

Ce règlement entré en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Quiconque désire prendre connaissance du règlement numéro 401 peut le consulter sur notre site Internet à l'adresse suivante : www.portneuf.qc.ca, dans la section « La MRC », puis « Règlements et politiques ».

CAP-SANTÉ, CE 15 DÉCEMBRE 2021.



Josée Frenette, B.A.A., OMA
Directrice générale et secrétaire-trésorière